

Association  
N°0632018921

**Association pour la Sauvegarde des Caves d'Aubière**  
Siège social : Mairie d'Aubière 63170 Aubière

**Modification statutaire**

Pour permettre d'organiser et de structurer de nouvelles activités au sein de l'Association, il est décidé la modification de l'article 14 des statuts de l'association selon les termes suivants, approuvée lors du conseil d'administration du lundi 28 février 2005

**Article N° 14- Commissions de travail et Sections**

Des commissions de travail pourront être créées avec des thèmes et des objectifs bien définis ( site internet, bulletin d'information des adhérents, recherche de projets pour financer des actions de rénovation de caves tomes ou murs, achat de matériel, entretien d'urgence de caves et de leurs abords, aménagement global de l'ensemble des sites des caves d'Aubière, histoire architecturale et humaine des caves, recensement des propriétaires de caves ...), confiées à un responsable qui s'entoure de membres de l'association pour la durée de la mission et qui rend compte.

Il est envisagé la création au sein de l'association de sections qui organisent leurs activités dans le cadre des objectifs de l'association .

- Ces sections reçoivent délégation du bureau de l'association et s'organisent en vue d'atteindre les objectifs que l'association serait moins à même d'atteindre par elle même, par exemple :Création d'une Confrérie dans le but de promouvoir la Sauvegarde du patrimoine des caves, par l'Animation autour des traditions vigneronnes d'Aubière
- Les recettes et dépenses de ces sections apparaissent dans les comptes de l'Association .
- L'ouverture de compte bancaire propres a ces sections est prévue dans les présents statuts.
- Ces sections se dotent d'un règlement intérieur approuvé par le bureau de l'Association.

PREFECTURE du PUY-DE-DOME

1<sup>re</sup> Direction - 1<sup>er</sup> Bureau

**ASSOCIATIONS**

assis N° 18921 (à compléter)

70 - Bon pour réexpédié

la présente déclaration

le 1<sup>er</sup> MAR 2005

LE PRÉFET,  
Pour le Préfet  
et par délégation



M. GRANET

Fait à Aubière le 1<sup>er</sup> Mars 2005

Le Président

G. BONHOMME  
*Bonhomme*